



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 20  
03 Mars 2022

*Présents :* Alain Le Viol, Président  
Georges Le Glédic, Gérard Jeanneteau  
*Assiste :* Mathis Mellerin

### Appel

---

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

#### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence

### 1. Approbation du Procès-Verbal

---

La Commission approuve le PV n° 19 du 09 février 2022 sans réserve.

### 2. Entreprise

---

- **Coupe Entreprise Jean-Yves Nouvel**

La Commission a homologué les classements de la phase des groupes de la Coupe Entreprise Jean-Yves Nouvel figurant en annexe.

Elle procède aux tirages des 1/8èmes de finale et du tableau des tours suivants jusqu'à la finale. Le prochain tour se déroulera le 14 mars 2022.

- **Challenge Entreprise**

Suite aux nombres de forfaits entraînés par le contexte particulier de cette saison, il a été proposé de réintégrer, sous réserve de leur accord et à titre exceptionnel dans le but de proposer des rencontres supplémentaires, les équipes au Challenge Entreprise en phase à élimination directe.

Elle procède aux tirages des 1/8èmes de finale et du tableau des tours suivants jusqu'à la finale. Le prochain tour se déroulera le 14 Mars 2022.

- **D1 Entreprise**

La Commission actualise la date de la dernière journée prévue du 16 mai 2022. Celle-ci est avancée au 2 mai et permettra le déroulement de la 2<sup>e</sup> phase les 9, 16 et 30 mai 2022.

### **3. Football Loisir**

---

- **Championnat :**

La Commission a homologué les classements de la 1<sup>ère</sup> phase du championnat Football Loisir.

Elle procède à l'établissement des groupes de la phase 2 au regard des classements.

Pour les groupes des équipes du lundi, les groupes sont constitués de la façon suivante :

- le groupe A reprend les deux premiers de chaque groupe de la Phase 1
- le groupe B reprend les équipes classées 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de chaque groupe de la Phase 1
- le groupe C reprend le solde des équipes de la Phase 1

Pour les groupes des équipes du vendredi, les groupes sont constitués de la façon suivante :

- le groupe D reprend les 1ers de chaque groupe de la Phase 1
- le groupe E reprend les 2es de chaque groupe de la Phase 1
- le groupe F reprend les 3es de chaque groupe de la Phase 1
- le groupe G reprend les 4es de chaque groupe de la Phase 1
- le groupe H reprend les 5es de chaque groupe de la Phase 1
- le groupe H reprend le solde des équipes de la Phase 1

Début des rencontres de la 2<sup>e</sup> phase :

- Lundi 28 février 2022
- Vendredi 04 mars 2022

- **Coupe Loisir**

La Commission a homologué les classements de la phase des groupes de la Coupe Football Loisir figurant en annexe. Le premier de chaque groupe et les deux meilleurs deuxièmes sont qualifiés.

Elle procède aux tirages des 1/8èmes de finale et du tableau des tours suivants jusqu'à la finale de la Coupe Loisir. Le prochain tour se déroulera le vendredi 25 mars et le lundi 28 mars (jour retenu suivant le créneau du club recevant).

- **Challenge Loisir**

Suite au classement établi à l'issue de la phase des groupes de la Coupe Football Loisir, le solde des deuxièmes soient 12 équipes et les 4 meilleurs troisièmes sont qualifiés pour le Challenge Loisir.

Elle procède aux tirages des 1/8èmes de finale et du tableau des tours suivants jusqu'à la finale du Challenge Loisir. Le prochain tour se déroulera le vendredi 25 mars et le lundi 28 mars (jour retenu suivant le créneau du club recevant).

### **4. Championnat Futsal**

---

La Commission prend connaissance de l'homologation et l'attribution à l'équipe 4 de Nantes Métropole Futsal de la salle suivante :

NNI 440359904 La Chapelle sur Erdre – salle des sports 1 Futsal 4.

## 5. Seniors Libre

---

- **Championnats :**
- La Commission précise que la prochaine date de matchs reportés est prévue au 27 mars 2022.
- La Commission est informée de décision de la Commission de Discipline relative à l'équipe Seniors 1 de Nantes Janvraie FC (D3 – Groupe F)
- La Commission prend connaissance du Forfait Général de Goélands Sanmaritains 2 en D5 – Groupe J.

Le Président,  
Alain Le Viol



La Secrétaire de séance,  
Isabelle Loreau

